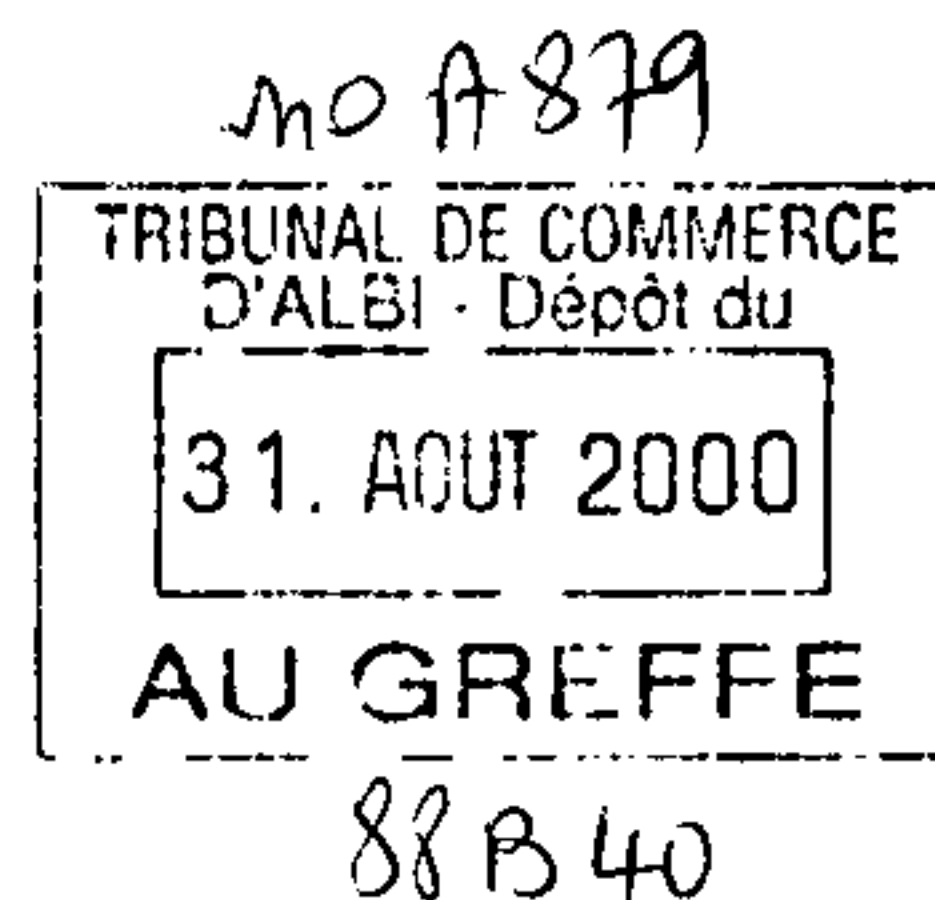


AMG AUDIO
S.A.R.L. au capital de 150.000 Francs
SIEGE SOCIAL : 59, Rue du Capitaine Julia
81000 ALBI
343 784 997 RCS ALBI B



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2000

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION

Le 26 Mai 2000 à 15 heures les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Madame Monique, GUERRERO, gérante non associée.

Les associés assistant à la réunion ont signé une feuille de présence en entrant en séance qui, après vérification, est certifiée exacte par la présidente. Cette feuille est tenue à la disposition des associés.

Sont présents à la réunion :

- | | |
|---------------------------------|-----------|
| - Monsieur Pierre ANDRIEU | |
| propriétaire de | 750 parts |
| - Monsieur Jean-Michel GUERRERO | |
| propriétaire de | 750 parts |

Les associés présents ou représentés possèdent ensemble 1.500 parts.

L'assemblée réunissant les trois quarts au moins des parts sociales est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La présidente met à la disposition des associés :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte de la résolution proposée.

MG

Les membres de l'assemblée déclarent qu'ils ont eu connaissance du rapport de la gérance et du texte de la résolution proposée avant l'assemblée et dans le délai réglementaire.

La présidente rappelle alors l'ordre du jour :

- transfert du siège social,
- modification corrélative des statuts.

Elle donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, il est passé au vote.

RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, l'assemblée générale décide de transférer le siège social de 59, Rue du Capitaine Julia 81000 ALBI, à 30, Chemin Einstein - Z.A. Ranteil 81000 ALBI,

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est fixé à 30, Chemin Einstein - Z.A. Ranteil 81000 ALBI,

Le reste de l'article demeure inchangé.

Ces décisions prennent effet à compter du 1er Juin 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le gérant


Copie certifiée conforme